

Visitor Activity Guidelines

Traction Kiting

Date of Approval:
May 2010

Description of Activity

Traction kiting - General (Cerf-volant de traction – général): Traction kiting activities include those that use kites, also called power kites, to slide over snow, ice, water or land.

Traction kiting on land (Cerf-volant de traction sur terre ferme): This is the first step to kiting. The participant learns to manoeuvre the kite on land. Once mastered, the participant is pulled by the kite with the use of a buggy, a skateboard, roller skates, etc.

Traction kiting on water (Cerf-volant de traction sur l'eau): Commonly called kitesurfing or kiteboarding, this surface water sport uses wind power to pull a kiter standing on a small surfboard, wakeboard, etc. equipped with foot-straps or bindings.

Traction kiting on frozen surfaces (Cerf-volant de traction sur surface gelée): Kiteskiing or snowkiting, is a winter variant of traction kiting. Kites use the power of a kite to glide over snow or ice, on a snowboard, skis or skates.

National Direction

The various forms of the traction kiting activity described above were evaluated as a group of activities because of their similar nature and use of similar equipment and safety gear.

Parks Canada approves traction kiting at the national level in accordance to the following national guidelines.

While traction kiting is approved at the national level, the activity may not be approved at all Parks Canada locations. In places where this activity is approved, additional guidelines may be created in order to meet location-specific needs.

Lignes directrices pour les activités aux visiteurs

Cerf-volant de traction

Date d'approbation :
Mai 2010

Description de l'activité

Cerf-volant de traction – général (Traction kiting – general) : Les activités aérotractés sont des activités où des cerfs-volants de traction, aussi appelés cerfs-volants de puissance, sont utilisés pour pratiquer des sports de glisse sur la neige, la glace, l'eau ou sur la terre ferme

Cerf-volant de traction sur terre ferme (Traction kiting on land) : Ceci est la première étape à franchir. Le participant apprend à manoeuvrer le cerf-volant sur la terre ferme. Une fois cette étape maîtrisée, le participant peut se faire tirer par le cerf-volant en utilisant un buggy, une planche à roulettes, des patins à roues alignées, etc.

Cerf-volant de traction sur l'eau (Traction kiting on water) : Plus communément appelée surf cerf-volant ou kitesurf, cette activité sur l'eau utilise la puissance du vent pour tirer le participant qui se tient sur une petite planche de surf, un wakeboard, etc.

Cerf-volant de traction sur surface gelée (Traction kiting on frozen surfaces) : Le ski cerf-volant, kiteski, ou snow kite est une variante hivernale du surf cerf-volant. Les adeptes se servent de la puissance du cerf-volant pour se déplacer sur la neige et la glace en utilisant une planche à neige, de skis ou des patins.

Direction nationale

Ces activités ont été évaluées ensemble à cause de leurs similitudes et parce que les équipements et le matériel de sécurité utilisés pour toutes les formes de cerf-volant de traction sont similaires. À l'échelle nationale, Parcs Canada approuve la pratique du cerf-volant de traction en fonction des lignes directrices nationales suivantes.

Bien que la pratique du cerf-volant de traction ait été approuvée au niveau national, il se peut que celle-ci ne soit pas autorisée dans tous les emplacements de Parcs Canada. Dans les emplacements où l'activité est autorisée, d'autres lignes directrices peuvent s'ajouter afin de répondre à des besoins particuliers sur le lieu même.

Activity Guidelines

General Conditions

- Resource inventories, assessments and ongoing monitoring will inform the site selection and ongoing management as necessary, especially as it pertains to species sensitive to disturbances related to kites.
- Safety, risk and liability will be considered during the local assessment and throughout the ongoing management of traction kiting.
- Management of traction kiting can be assumed by either Parks Canada or a third-party who must obtain appropriate permits and licenses, and adequate liability insurance.
- Commercial operators offering traction kiting opportunities will be well versed in Parks Canada's mandate and will provide interpretive messages to participants.
- Participants will use existing trails and roads to access areas where traction kiting is offered.
- Traction kiting will be practiced according to industry/association standards and rules.

Special Thanks

Parks Canada wishes to thank everyone who participated in the consultation to develop these guidelines.

These guidelines are subject to change in response to future market trends and to the evolution of technical elements related to the activities.

Lignes directrices de l'activité

Conditions générales

- Lors de la sélection du site et de la gestion continue de l'activité, on tiendra compte, au besoin, des inventaires de ressources, des évaluations et des programmes de surveillance. Une attention particulière sera mise sur les espèces qui pourraient être dérangés par les cerfs-volants.
- La sécurité, les risques et la responsabilité civile seront considérés lors de l'évaluation locale, de même que lors de la gestion continue de l'activité du cerf-volant de traction.
- Parcs Canada ou un tiers peut gérer l'activité du cerf-volant de traction. Le tiers devra obtenir les permis nécessaires ainsi qu'une assurance de responsabilité civile suffisante.
- Les exploitants commerciaux offrant l'activité connaîtront bien le mandat de Parcs Canada et fourniront des messages d'interprétation aux participants.
- Les participants se serviront des sentiers et chemins existants pour accéder aux endroits où le cerf-volant de traction est offert.
- L'activité du cerf-volant de traction sera pratiquée selon les normes et consignes de sécurité de l'industrie ou des associations vouées à l'activité.

Remerciement spécial

Parcs Canada tient à remercier toutes les personnes qui ont participé aux consultations préparatoires à l'élaboration de ces lignes directrices.

Ces lignes directrices évolueront avec les années en fonction des tendances du marché et du développement au niveau technique.